

Consignes générales

De façon préventive :

Prévoir une accessibilité permanente des équipements minimums suivants :

- ◆ Radio portable avec piles
- ◆ Lampe de poche
- ◆ Eau potable
- ◆ Conserves
- ◆ Papiers personnels
- ◆ Médicaments urgents
- ◆ Couvertures
- ◆ Vêtements de rechange



Pendant

Se confiner en fonction de la nature du risque et des consignes données.



Écouter la radio, les 1^{ères} consignes seront données sur France Bleu Béarn FM (Orthez 104.8 ou Pau 102.5).

Ne pas téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école, chaque établissement a préparé un Plan de Mise en Sécurité.

Éviter toute flamme et étincelle en cas de risque d'explosion.



Se préparer à une évacuation éventuelle : (regroupez papiers d'identité, caméts de santé et traitements médicaux en cours...)

Après



Écouter la radio et suivre les consignes.

Aérer vos locaux dès la fin de l'alerte si vous avez été confinés.



Apporter dès que possible une première aide aux voisins, (penser aux personnes âgées ou handicapées).

Informez les autorités de tout danger persistant.



L'ALERTE

En cas d'événement grave, le déclenchement de l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Maires. Selon la nature de l'événement, vous pourrez être informés par différents moyens :

Sirène située sur le toit de la Mairie :



Son modulé, montant et descendant, de 3 séquences de 1 minute 41 séparées par un silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Messages

Téléphoniques



Mails



Selon les informations que vous aurez fournies pour figurer dans la base de la CCLO (système d'alerte Intercommunal)

Véhicules sonorisés.



Radio,

Télé



Personne relais de votre quartier



ou tout autre moyen...



Mairie de MASLACQ

Commune de Maslacq

Synthèse du

DICRIM

Document

d'Information

Communale



sur les

RIques

Majeurs



Plaquette 2016

À CONSERVER

Soyez acteurs de votre sécurité !



Risques majeurs

Le mot du Maire

Les accidents technologiques, les catastrophes naturelles ou les attentats nous ont récemment montré qu'aucun territoire n'est exempt de risque.

En tant que Maire, je dois :

• Assurer la protection de la population et des biens :

La commune de Maslacq s'est doté d'un (Plan Communal de Sauvegarde) qui prévoit l'assistance aux populations (mise en sécurité, information, hébergement ...) en cas d'événements graves.

• Vous informer :

En mettant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) (DICRIM) à votre disposition. Il doit vous donner les moyens d'adopter les comportements les plus adaptés si un événement climatique (tempête, inondation...) ou une catastrophe industrielle survenait sur notre commune.

Ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site www.maslacq.fr dans la rubrique

Services

Votre sécurité

Ils sont aussi à votre disposition au secrétariat

Je vous invite à lire attentivement la présente plaquette qui est une courte synthèse du DICRIM et à la conserver précieusement.

Georges TROUILHET
Maire

ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

VIGILANCE ALÉAS MÉTÉO



Vert : Aucune alerte publique.

Jaune : Aucune alerte publique.

Etre attentif en cas d'activités sensibles au risque météo (événement météo incertain).

Orange : État de grande vigilance

Suivre conseils des pouvoirs publics et évolution de la météo. Risque de phénomènes météorologiques dangereux.

Rouge : Extrême vigilance.

Phénomènes météo, d'intensité exceptionnelle en prévision, mise en alerte à la Sécurité civile, de la chaîne opérationnelle. Se conformer aux consignes de sécurité des pouvoirs publics.



ALERTE CANICULE

L'exposition prolongée à une température élevée peut avoir de graves conséquences sur l'état de santé. Le plan canicule a pour but de mettre en place un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires.

Consignes et conseils de comportement

- ◆ Se protéger de la chaleur en fermant fenêtres et volets.
- ◆ Si possible, rester chez soi, et éviter les activités extérieures aux heures les plus chaudes.
- ◆ S'humidifier régulièrement,
- ◆ Boire et manger régulièrement,
- ◆ Porter des vêtements légers et se protéger la tête.
- ◆ Penser à votre voisinage isolé ou âgé.
- ◆ Donner régulièrement à votre famille, vos proches et vos voisins de vos nouvelles si vous habitez seul.

Agé isolé ou handicapé, vous pouvez vous inscrire à la Mairie (ou demander à vos proches de le faire pour vous).

En cas de plan canicule, elle fera le point avec vous sur vos besoins.

ALERTE GRAND FROID



Un dispositif national d'hébergement d'accueil, et d'insertion est mis en place pour faire face aux urgences hivernales. Les personnes en situation précaire doivent bénéficier d'une mise à l'abri.

Consignes et conseils de comportement

- ◆ Limiter les activités extérieures, et se couvrir chaudement
- ◆ Garder un niveau d'exercice régulier.
- ◆ Maintenir à la maison une température ambiante (mini 19°C), fermer les pièces non utilisées, et s'assurer de l'entretien du chauffage. Ne pas obstruer les bouches d'aération.
- ◆ Penser à votre voisinage isolé ou âgé,
- ◆ Donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches, famille et voisins si vous habitez seul.

Agé, isolé ou handicapé, vous pouvez vous inscrire à la Mairie (ou demander à vos proches de le faire pour vous).

En cas de grand froid, elle fera le point avec vous sur vos besoins. Si vous repérez des personnes en danger, appelez le 115.

RISQUES INDUSTRIELS

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Témoin d'un accident TMD,

- ◆ Alerter les pompiers (18 ou 112) en relevant (si possible) sur le véhicule en cause, les plaques permettant de connaître la nature des risques
 - Losange couleur + dessin = classe produit
 - Plaques rectangulaires oranges portant 2 numéros
 - * Intensité du danger et produits transportés.
- ◆ Protéger : pour éviter un «sur-accident »

Risques : incendie, explosion, nuage toxique, contamination eau ou sol



ALÉAS TECHNOLOGIQUES

- ◆ Rentrer dans le bâtiment le plus proche ou chez soi.
- ◆ Arrêter les ventilations, l'alimentation électrique, et le gaz, respirer à travers un linge épais.



En cas d'accident nucléaire écouter à la radio les consignes concernant la distribution de pastilles d'iode.